

Qu'est-ce que le code de Transparence de l'EFPIA ?

La Fédération Européenne des Industries et Associations Pharmaceutiques (EFPIA) représente l'industrie pharmaceutique en Europe à travers l'adhésion de nombreuses associations nationales et d'entreprises pharmaceutiques.

Les missions principales de l'EFPIA sont de promouvoir la recherche et développement au niveau européen et de faciliter un environnement économique, réglementaire et politique favorable, permettant à l'industrie pharmaceutique de répondre aux besoins de santé et aux attentes croissantes des patients.

L'EFPIA est engagée dans une démarche croissante visant à établir des règles déontologiques entre Industrie pharmaceutique et Professionnels de santé, associations de professionnels de santé et associations de patients.

Dans le cadre de la Transparence, l'EFPIA a adopté en Juin 2013 un code portant sur la publication des transferts de valeur consentis aux professionnels de santé et organisations de santé.

Conformément à ce code, les entreprises membres de l'EFPIA en Europe, dont Roche, s'engagent à publier chaque année les transferts de valeur de l'année précédente consentis aux professionnels de santé et organisations de santé, ce qui donne lieu à la publication d'un rapport par pays mentionnant tous les transferts de valeur consentis par les différentes filiales de Roche.

Au regard de la loi française de 2011, le comité exécutif de l'EFPIA a accordé une dérogation quant à l'application de ce code en France.

La loi Bertrand de 2011, renforcée par les nouvelles dispositions de la loi Touraine de 2016 instaurent une publication plus détaillée que le code EFPIA. Ainsi Roche France publie l'ensemble des données requises par la loi française sur le site de la Direction Générale de la santé.

Dans de nombreux pays européens et du reste du monde, Roche publie doré et déjà les avantages et les rémunérations versées aux professionnels de santé et continuera à favoriser une plus grande transparence à mesure des évolutions législatives ou directives spécifiques qui seront mises en place.

Description	Code EFPIA	Lois Bertrand & Touraine
Publication	Annuelle (en Juin pour les données de l'année précédente)	Semestrielle (Mars et Octobre)
Acteurs concernés	Professionnels de santé Organisations de santé	Professionnels de santé Organisations de santé ainsi que certaines sociétés prestataires (agences de com, CRO, éditeurs, ..)
Seuil de publication	60 €	10€ TTC pour les avantages 10€ pour les rémunérations
Avantages publiés	Hébergements, Transport, Frais d'inscription	Repas, Hébergements, Transport, Frais d'inscription
Rémunérations publiées	Oui à partir de 60€TTC	Oui à partir de 10€TTC
Consentement	Accord nécessaire des professionnels et organisations de santé. En cas d'absence de consentement, les données sont publiées de façon agrégée	Aucun consentement requis
Détail de la publication	Publication agrégée pour la R&D Pour les autres types, publication individuelle si consentement du bénéficiaire	Publication détaillée et individuelle

